



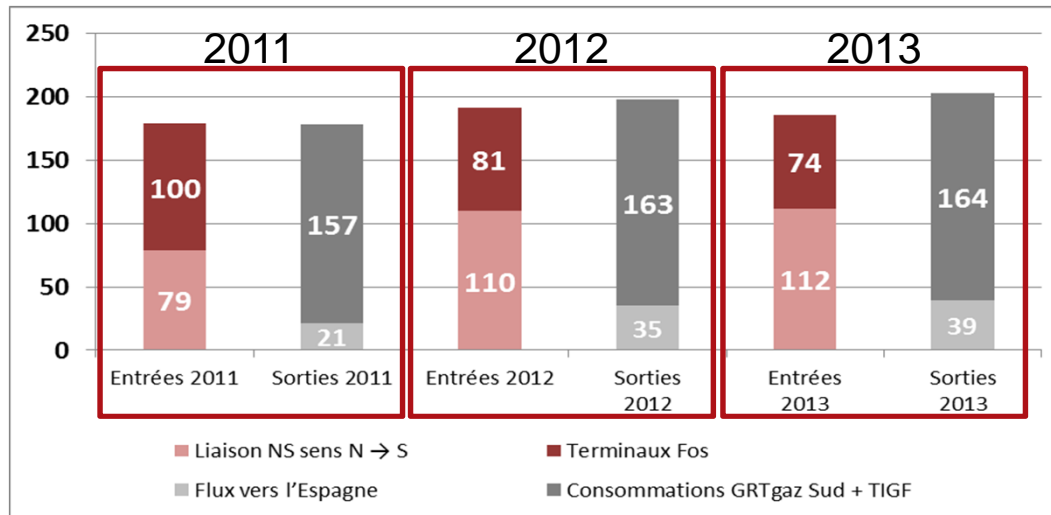
**RDV AFG**  
**Zone Nord – Zone Sud :**  
**Quels problèmes ? Quelles solutions ?**

Dominique JAMME  
Commission de régulation de l'énergie  
5 juin 2014

# Fondamentaux physiques de la zone Sud

Source : Smart GRTgaz, Data Gas

- Le GNL est **nécessaire à l'équilibrage physique du sud de la France.**



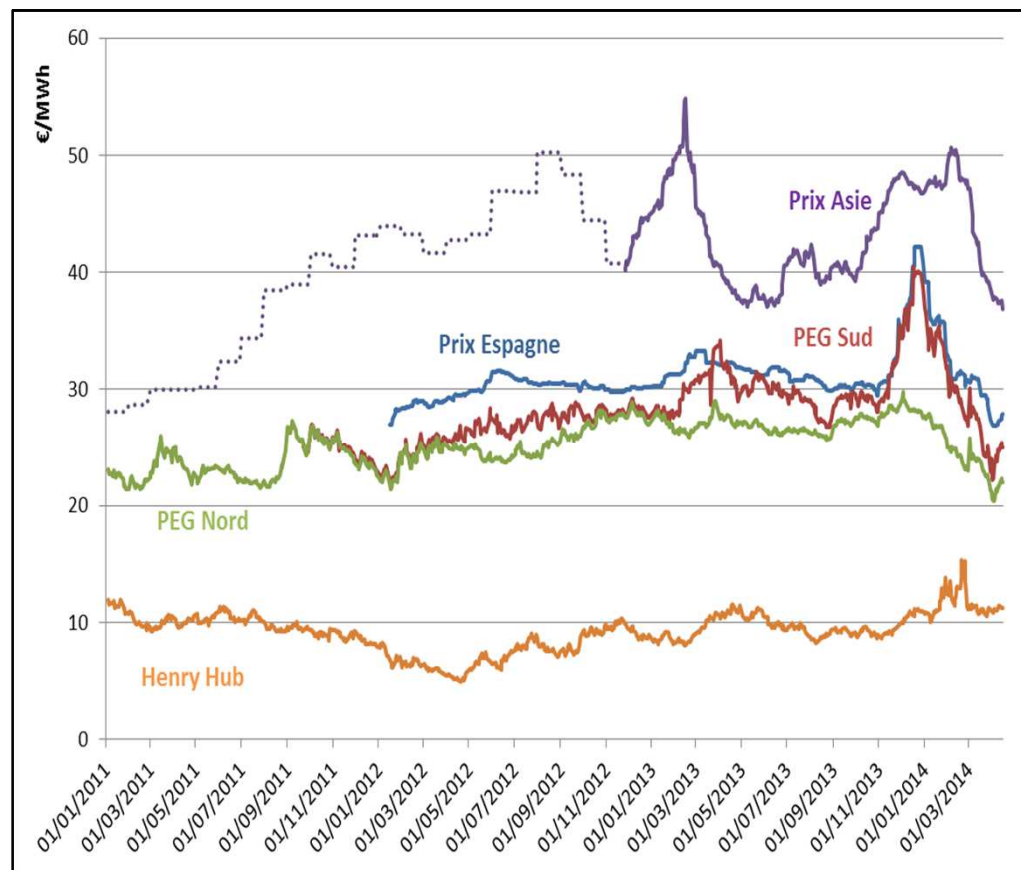
- Les émissions des terminaux de Fos ont **moins diminué que celles de Montoir.**

Flux commerciaux nets (TWh)	2011	2012	2013
Terminaux Fos	100	81	74
Terminal Montoir	59	26	12



# Evolution des prix de marchés dans le sud depuis 2011

- Le prix du GNL a **une influence sur les prix** dans le sud de la France.
- Depuis Fukushima (mars 2011), **augmentation des prix du GNL** due à la demande asiatique
- Depuis début 2012, la liaison Nord-Sud est congestionnée :
  - **des écarts de prix significatifs** apparaissent entre les PEG Nord et Sud
- Ces écarts **se sont creusés fortement durant l'hiver 2013/2014.**



# Allocation des capacités Nord-Sud entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 30 septembre 2018

Les capacités annuelles Nord - Sud ont été allouées en 2 phases

## Phase 1

**40 GWh/j fermes / 23 GWh/j interruptibles**

Réservée aux **gazo-intensifs**  
Au **prorata des demandes**  
Au **tarif régulé**

**En moyenne, 55% des besoins des consommateurs gazo-intensifs au Sud sont couverts pour les 4 ans qui viennent**

## Phase 2

**126 GWh/j fermes / 79 GWh/j interruptibles**

**Pour tous les expéditeurs**  
Dans la **limite de 20% de l'offre**  
**Aux enchères**  
Les **excédents sont reversés** aux expéditeurs

**Résultats des enchères : de 3,5 €/MWh pour 2014-2015 à 1,8 €/MWh pour 2017-2018 ;**

**un nombre élevé de fournisseurs a obtenu des capacités** (26 pour 2014-2015, 16 pour 2017-2018).

**164 M€ d'excédents** à reverser la première année aux expéditeurs

# Redistribution des excédents de recettes d'enchères

- **Les excédents de recettes d'enchères seront redistribués au prorata des volumes livrés**
  - entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 31 mars 2015, les excédents à la liaison Nord vers Sud seront redistribués à la zone GRTgaz Sud ;
  - à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, la redistribution des excédents à la liaison Nord vers Sud **sera étendue à l'ensemble de la grande zone de marché Sud** ;
  - la redistribution sera réalisée par **les GRT une fois par trimestre** ;
  - GRTgaz redistribuera **164 M€ pour 2014-2015** correspondant à un montant unitaire **d'environ 1,3 €/MWh.**

# Actions menées pour améliorer le fonctionnement du marché dans le sud de la France

Depuis 2011, la CRE a pris ou encouragé les mesures permettant de réduire la tension sur l'approvisionnement et les conditions de marché dans la zone Sud :

## JTS (Joint Transport Storage)

Capacités additionnelles fermes quotidiennes à la liaison Nord-Sud par une action conjointe sur le réseau de GRTgaz et sur les stockages de Storengy.

## Service de transfert de gaz en stock entre les zones Nord et Sud

Service commercialisé par Storengy

## Couplage de marché entre les zones Nord et Sud

30 GWh/j de capacités interruptibles permettent de proposer un produit Spread Nord-Sud sur Powernext

## Service de « Use It or Buy It »

Les capacités non utilisées par un expéditeur sont commercialisées auprès des autres expéditeurs



**Création d'un PEG unique dans le sud de la France en avril 2015 et objectif d'une place unique de marché en France en 2018**

# Surveillance des marchés

*Cadre légal et juridique et surveillance de la zone sud*

- **La CRE surveille depuis 2006 le marché de gros du gaz et de l'électricité :**

*« La CRE surveille, pour l'électricité et pour le gaz naturel, les transactions effectuées entre fournisseurs, négociants et producteurs, les transactions effectuées sur les marchés organisés ainsi que les échanges aux frontières. Elle surveille la cohérence des offres [...] avec leurs contraintes économiques et techniques [...]. » (Art. L. 131-2. du Code de l'énergie)*

- **La formation des prix de gros en zone Sud fait l'objet d'une surveillance renforcée depuis début 2012 :**

- *Communiqué de presse du 6 décembre 2013 à la suite des fortes tensions constatées depuis le milieu du mois de novembre 2013*
- *Délibération du 20 juin 2013 portant décision relative aux informations publiées concernant l'utilisation des terminaux méthaniers*
- *Délibération du 29 mai 2013 portant communication sur la formation des prix du gaz au sud de la France*
- *Communiqué de presse du 20 février 2013 suite aux tensions observées au début du mois de février 2013*
- *Communiqué de presse du 27 juillet 2012 sur l'ouverture d'une analyse approfondie sur les conditions de formation du prix au sud de la France depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012*

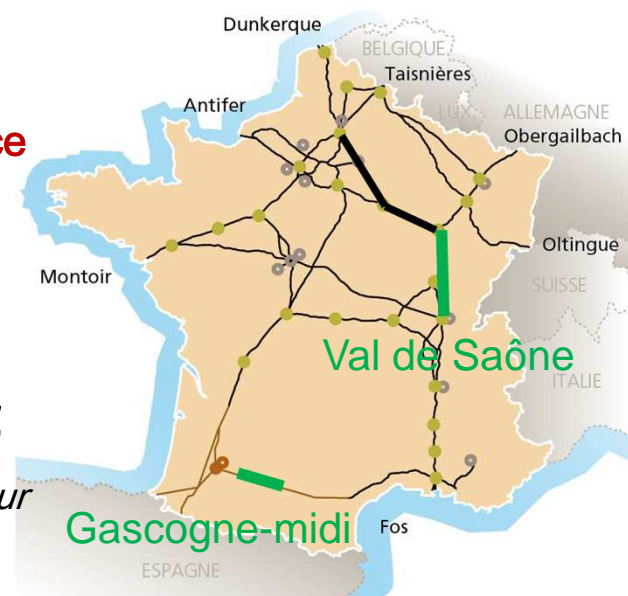
# Délibération du 7 mai 2014

## Unification du marché français du gaz

### 1 Création d'un PEG France

- **Création d'une place de marché unique en France en 2018**
- Qui repose sur schéma d'investissement :
  - Val de Saône (GRTgaz) : ~750 M€
  - Gascogne/Midi (TIGF, GRTgaz) : ~150 M€

*soit une hausse de la facture d'un consommateur domestique se chauffant au gaz de 0,3 % en 2018.*



### Focus sur Eridan

- Dans la perspective du renforcement du corridor Sud-Nord, la CRE a demandé à GRTgaz de continuer le projet Eridan de façon **à obtenir l'autorisation ministérielle dans les meilleurs délais.**
- Ce projet d'intérêt européen nécessitera de mobiliser des financements **au-delà des seuls consommateurs français.**



# Délibération du 7 mai 2014

## Mesures transitoires avant la création du PEG France

### 2 Mesures transitoires avant 2018

 Fusion anticipée des zones Nord et Sud

Risque d'importants surcoûts pour le système gazier français, notamment en l'absence de mesures législatives et réglementaires

 Achat de nominations Sud-Nord

Effets positifs mais modérés sur l'animation du marché primaire de capacité et sur l'équilibre offre-demande de la zone Sud.

 Extension du service de capacités fermes supplémentaires (JTS)

La collaboration avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures pourrait permettre de proposer des ventes de capacités fermes mensuelles.


 Amélioration de la disponibilité des capacités interruptibles Nord-Sud

Potentiellement 30 GWh/j supplémentaires en moyenne en hiver à la liaison N→S grâce à l'optimisation des flux aux interfaces entre GRTgaz Sud et TIGF (Cruzy et Castillon)

 Achat de gaz localisé dans le sud-est en cas de congestion

Instruction en Concertation Gaz pour mise en place à l'hiver 2014/2015

 Baisse des tarifs des capacités de court terme à la liaison Nord-Sud

 Renforcement de la régulation incitative de GRTgaz sur le JTS

 Baisse du tarif au PITTM de Fos

Instruction en Concertation Gaz

 Réduction des flux France-Espagne par des mécanismes de marché

Instruction en Concertation Gaz